COMMUNE DE SERENT

MORBIHAN

Tél. : 02 97 75 93 57

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 056-215602442-20260407-D_07AVRIL26_02-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le 07 avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de Sérent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de madame Rozenn Guégan.
Date de la Convocation : le 1er avril 2026

PRESENTS : GUEGAN Rozenn, GUYOT Tony, GOIRAND-COTAR Sylvie, MONNIER Gaël, TREGARO Marie-Christine, BARBOTEAU Christel, GUILLOT Marie-Emmanuelle, MAUGAN Daniel, BACHELIER Marc, Guillochon Denis, RENAUD Olivier, LE BOT David, GUILLAS Michèle, PROUST Sandrine, COURANT Charlotte, LORGEOUX Sara, JOUBEL Aurélie, LE ROCH Cindy, BEAUDOUX Gaëtan, BAUCHE Benjamin, CABAS David

ABSENTS DONNANT POUVOIR :
E. Le Breton donnant pouvoir R. Guégan
A. Evraert donnant pouvoir à A. Joubel

Membres en exercice : 23
Membres présents : 21
Membres absents : 2
Procurations : 2
Votants : 23
M. Gaëtan Beaudoux a été élu secrétaire de séance

Commission de contrôle des listes électorales

Mme le Maire explique qu'une commission de contrôle doit être mise en place dans toutes les communes pour veiller à la régularité des listes électorales. En principe, dès lors que plusieurs listes sont représentées dans le conseil, la commission est composée de 5 conseillers municipaux avec présence de l'opposition (deux membres).

L'opposition ne comptant qu'un seul membre la commission est réduite à 3 membres : un conseiller municipal, un délégué de l'administration et un délégué du tribunal judiciaire. Le maire peut assister à la réunion sans être membre de la commission pour donner des informations. Les membres de la commission sont élus pour 6 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et une abstention, décide :

- **De constituer la commission de contrôle des listes comme suit :**

	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué tribunal judiciaire
Titulaires	Daniel Maugan	Sandrine Barbier	Céline Olivier
Suppléants	David Le Bot	Virginie Sablé	Laetitia Le Guen

Fait et délibéré en Mairie, les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
En Mairie le 08 avril 2026

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

MAIRIE DE SERENT 56460 (MORBIHAN)